

Groupement de gestion de RABAT-KENITRA

✉ : [encaissements@lycee-descartes.ac.ma](mailto:encaissements@lycee-descartes.ac.ma)

## NOTE AUX PARENTS

# DROIT DE PREMIERE INSCRIPTION (DESCARTES) ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Le **droit de première inscription (DPI)** est dû pour tout élève qui n'a jamais été inscrit auparavant dans un établissement d'enseignement français au Maroc relevant de l'A.E.F.E.

Pour l'année scolaire 2018/2019, le DPI est fixé à :

Français	Marocains	Etrangers tiers
14.000 dhs	20.000 dhs	23.000 dhs

## CAS PARTICULIERS

### PREMIERE INSCRIPTION SIMULTANEE de plusieurs enfants d'une même fratrie

- abattement de 50% sur le DPI pour le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> enfant,
- abattement de 100% du DPI pour le 4<sup>ème</sup> enfant et les suivants.

	Français	Marocains	Etrangers tiers
1er enfant	14 000 dhs	20 000 dhs	23 000 dhs
2ème enfant	7 000 dhs	10 000 dhs	11 500 dhs
3ème enfant	7 000 dhs	10 000 dhs	11 500 dhs
à partir du 4ème	0 dh	0 dh	0 dh

### FAMILLE AYANT DEJA AU MOINS UN ENFANT SCOLARISE DANS LE RESEAU AEFE

- première inscription d'un autre enfant de la même fratrie, réduction de 3000 dhs sur le DPI
- première inscription simultanée de plusieurs autres enfants de la même fratrie, application des abattements ci-dessus sur le tarif réduit

Nouveaux enfants inscrits	Français	Marocains	Etrangers tiers
1er	11 000 dhs	17 000 dhs	20 000 dhs
2ème	5 500 dhs	8 500 dhs	10 000 dhs
3ème	5 500 dhs	8 500 dhs	10 000 dhs
à partir du 4ème	0 dh	0 dh	0 dh

Le droit de première inscription est payable en **une seule fois**. Il est indépendant des droits de scolarité. **Son paiement valide l'inscription et conditionne l'admission en classe. IL N'EST EN AUCUN CAS REMBOURSABLE** (sauf en cas d'attribution ultérieure d'une bourse).

Le règlement est à faire par chèque ou par carte bancaire impérativement le **03 juillet 2018** auprès du service de caisse du Lycée DESCARTES.

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h00 à 13h00  
mercredi : de 8h00 à 11h00

Le reçu de paiement qui vous sera remis devra être présenté au secrétariat de l'établissement ou de l'école pour validation de l'inscription et être conservé pour faire foi en cas de réinscription après une interruption de scolarité au Maroc.